

GUIDE DE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

DES ESPACES VERTS DES COMMUNES DE L'OISE

Couverture
Le Mesnil-en-Thelle
© C.A.U.E 60

© C.A.U.E 60 - Audrey Laversin

4^e de couverture
Prairie calcaire - Vexin français
© C.A.U.E 60

© C.A.U.E 60

60 Oise
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

Conçu et réalisé par le CAUE de l'Oise :
Audrey Laversin, stagiaire paysagiste
Martin Sirot, paysagiste conseil
Amélie Muller, chargée de communication et infographiste
Contribution du CPIE de l'Oise

Crédits photographiques
© C.A.U.E 60
© C.A.U.E 60 - Audrey Laversin

Imprimé en juin 2022 par le Conseil Départemental de l'Oise

— L' Edito



La transition écologique et l'amélioration du cadre de vie sont au cœur des préoccupations des élus et des collectivités. Chaque réalisation, chaque aménagement de l'espace public, intègre désormais une ou plusieurs dimensions liées au développement durable.

Le Conseil départemental, premier partenaire des communes de l'Oise, mesure d'ailleurs au quotidien combien la préservation de l'environnement est une problématique

locale. A l'image de l'effet papillon, c'est à l'échelon le plus modeste que se situent les leviers de transformation les plus importants.

En effet, dans une commune à taille humaine, la démarche « 0 phyto » est conduite en proximité. Transmises et expliquées, les techniques utilisées peuvent ensuite être reproduites par autant de particuliers dans leurs cours, jardins et espaces verts privés.

Si les élus locaux ont ainsi la capacité de changer les choses en étant des ambassadeurs dévoués, ils ne disposent cependant pas toujours de services dédiés pour déployer des nouvelles techniques encore plus respectueuses de l'environnement.

Ce « Guide de la gestion différenciée des espaces verts des communes de l'Oise » a pour ambition de vous apporter des pistes et des techniques pour valoriser votre cadre de vie et embellir votre commune en limitant les produits chimiques.

En espérant qu'il pourra vous guider pas à pas dans vos démarches, je vous souhaite de belles réalisations au service de l'environnement et d'un cadre de vie préservé.

Nadège LEFEBVRE,

Présidente du Conseil départemental de l'Oise

Avant propos



Je suis très heureuse de vous présenter ce guide conçu par le C.A.U.E de l'Oise pour aider toutes les communes du département, qui se trouvent confrontées à l'organisation d'une gestion de plus en plus importante de leurs espaces publics.

Souvent influencées par l'idée reçue que le minéral est plus simple à entretenir que le végétal aujourd'hui, avec l'interdiction d'utiliser des produits chimiques pour élimi-

ner les « mauvaises herbes », se repose pour elles la question de la place de ce végétal et son rôle dans l'amélioration du cadre de vie de chacun.

Le principe de gestion différenciée propose une manière plus économique de l'entretenir et d'accompagner son développement.

J'espère qu'à la lecture de cet ouvrage vous trouverez une bonne partie de vos réponses, et si vous souhaitez encore approfondir vos connaissances, n'hésitez pas à solliciter le concours de nos conseillers pour vous aider dans votre démarche.

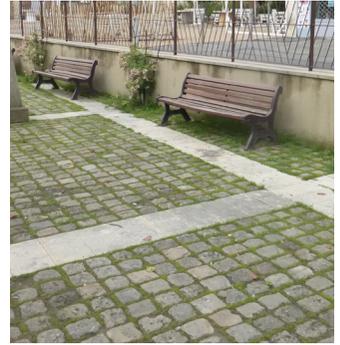
Corry NEAU,

Présidente du C.A.U.E de l'Oise

— Le

Sommaire

Introduction	1
La végétalisation de l'espace public	3
Le végétal et la biodiversité	4
Le cadre réglementaire	5
Qu'est-ce que la gestion différenciée ?	
L'historique	7
Le concept	8
L'importance de la flore spontanée	9
Conseils pratiques	
Une palette végétale diversifiée	13
Une réflexion en amont	14
Fiche 1 : Fleurissement durable	17
Fiche 2 : Plantes couvre-sol	19
Fiche 3 : Paillage organique	21
Fiche 4 : Paillage minéral	23
Fiche 5 : Désherbage préventif	25
Fiche 6 : Désherbage alternatif	26
Fiche 7 : Haies et arbustes	27
Fiche 8 : Arbres	29
Fiche 9 : Valorisation des ressources	31
Entretien des espaces enherbés	32
Fiche 10 : Tonte	33
Fiche 11 : Fauche	34
Fiche 12 : Prairie fleurie	35
Fiche 13 : Paturage	36
Vers un plan de gestion différenciée	
Le plan de gestion différenciée	39
L'étape 1 : Analyse de l'existant	40
L'étape 2 : Définition des codes de gestion	45
L'étape 3 : Fiches actions	49
L'étape 4 : Planning prévisionnel	51
L'étape 5 : Terrain et suivi	52
L'étape 6 : Communication	53
Pour aller plus loin	
Le label Villes et Villages Fleuris	57
Les labels et certifications environnementales	58
Les adresses utiles	59
Les publications	60
Le lexique	61



60
Oise
c|a.u.e

Introduction

Depuis plusieurs décennies, l'entretien des espaces verts s'est pratiqué de manière systématique : désherbage chimique, taille au carré des arbustes, tonte rase...

Certaines communes ont saisi la contrainte du « 0 phyto » comme une opportunité pour mettre en place un plan de gestion différenciée de leurs espaces publics. Mais, **qu'est-ce que la gestion différenciée ?**

Interlocuteur privilégié auprès des communes de l'Oise, le C.A.U.E. a pris conscience, dans le cadre de sa mission de conseil sur la valorisation paysagère du territoire et l'amélioration du cadre de vie, de la nécessité de créer ce guide, qui s'inscrit dans la continuité du *Guide du fleurissement et d'embellissement durable des communes de l'Oise* réalisé en 2019.

Ce guide présente des notions d'**entretien durable et raisonné** et démontre que la gestion différenciée n'est pas réservée qu'aux grandes agglomérations. Il s'adresse particulièrement aux petites et moyennes communes de l'Oise ne disposant pas forcément d'un service des espaces verts très développés. Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité mais apporte les prémices, par des fiches actions, à la mise en place d'un plan de gestion différenciée sur les espaces publics de la commune.

Il met l'accent sur les travaux préparatoires, dès la conception, trop souvent négligés. Le choix de **la bonne plante au bon endroit** réduit considérablement les tâches d'entretien.

Il n'existe pas de méthode miracle, il faut à chaque fois **adapter** en fonction des moyens humains et techniques de la commune.

Il ne s'agit pas, en effet, ni de tout « laisser à l'abandon » ni de faire disparaître « toutes les mauvaises herbes » !

Ce changement des pratiques d'entretien permet de réduire l'impact environnemental et financier avec de surcroît un impact positif sur la commune en **valorisant le cadre de vie**, en **améliorant la biodiversité**, et en **mettant en valeur le bâti**...

Et vous, seriez-vous prêt à franchir le pas et mettre en place un plan de gestion différenciée adapté à votre commune ?

Végétalisation de l'espace public

POURQUOI VÉGÉTALISER L'ESPACE PUBLIC ?

✿ La végétalisation de l'espace public permet d'**améliorer la qualité du cadre de vie**.

✿ Elle offre une **qualité esthétique** qui sensibilise le public et crée un lien avec la nature.

✿ Elle joue également un rôle important dans la **gestion des eaux pluviales** en filtrant la pollution et en permettant l'infiltration des eaux dans le sol.

✿ Avec l'émergence de nouveaux enjeux liés aux changements climatiques, la présence du végétal est d'autant plus essentielle car elle permet de **limiter le phénomène d'îlots de chaleurs urbaines** (confort d'été) et de **préserver la biodiversité ordinaire**.



NATURE EN VILLE : 10 BIENFAITS MAJEURS DES ESPACES VERTS EN VILLE SELON LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE

Source : *Plantes & Cité 2013*

- Augmenter l'activité physique,
- Favoriser l'usage des déplacements doux au quotidien,
- Répondre aux attentes de loisirs et de nature,
- Diminuer l'état de stress et d'angoisse des citoyens,
- Soutenir la cohésion sociale et la rencontre entre les habitants,
- Réguler et apaiser les relations humaines,
- Augmenter l'attractivité et la qualité du cadre de vie
- Donner plus de valeur au foncier et à l'immobilier,
- Éduquer à la biodiversité,
- Participer à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air.

Pour les collectivités l'augmentation de la surface végétalisée pose la question de l'entretien. La gestion différenciée permet d'**optimiser les moyens humains et techniques** de la commune.



Végétal et la biodiversité

La biodiversité représente l'ensemble des êtres vivants : plantes, animaux, champignons, bactéries. En 3,7 milliards d'années, ils ont co-évolué, se sont diversifiés et organisés pour former des écosystèmes.

Pour conserver l'équilibre de ces écosystèmes, il est primordial de préserver des **continuités écologiques**. Celles-ci assurent la connexion entre les espaces verts (réservoirs de biodiversité) et permettent aux espèces de se déplacer d'un lieu à un autre pour assurer leur reproduction et leur survie (brassage génétique). Malheureusement l'urbanisation, le développement des activités humaines et les rénovations de bâtiments anciens laissent peu de place à la nature. De plus, certaines méthodes de gestion et d'entretien des jardins et des espaces verts entraînent un appauvrissement de la biodiversité. Les constructions traditionnelles, les jardins, les espaces fleuris et arborés des villages de l'Oise abritent une diversité d'espèces, par exemple :

- Le **moineau domestique** se nourrit de graines, de fruits et d'insectes, qu'il trouve dans les jardins.
- L'**hirondelle rustique** niche dans les bâtiments (grenier, grange, garage...).
- La **huppe fasciée** utilise les cavités des arbres et les vieux murs pour faire son nid.
- La **pipistrelle commune** s'abrite dans les toitures le jour et chasse les insectes la nuit.
- Le **lézard des murailles** capte la chaleur sur les murs et les murets en pierre sèche des villages
- La **cymbalaire des murs**, plante grimpante, habille les vieux murs en pierre.

Végétaliser l'espace public permet de reconnecter l'habitant à son environnement, pour que chacun puisse s'approprier son territoire en vue de s'impliquer dans la gestion d'un bien commun, la biodiversité. Le public scolaire tient également une place importante dans cette démarche : la sensibilisation à la biodiversité commence dès le plus jeune âge.



Huppe Fasciée



Pipistrelle commune



Cymbalaire des murs

— Le

Cadre réglementaire

LA LOI LABBÉ : «LE ZÉRO PHYTHO»

L'émergence des enjeux de santé (toxicité des **produits phytosanitaires***), de baisse de la biodiversité et du changement climatique a conduit à la loi Labbé (0 phyto). Depuis le 1^{er} janvier 2017 toutes les collectivités doivent cesser l'usage de **produits phytosanitaires*** pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouvertes au public, sauf sur les stades et sur les cimetières. L'interdiction sera étendue à ces espaces en juillet 2022, sauf pour les terrains de grands jeux, de tennis sur gazons, d'hippodromes, de golfs, où elle ne s'appliquera qu'à partir du 1^{er} janvier 2025.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, cette loi s'applique aux particuliers en interdisant l'utilisation de tous pesticides. Ainsi l'utilisation, la commercialisation et la détention des produits phytosanitaires à usage non professionnel sont maintenant interdites. **Une opportunité pour chacun de réfléchir à sa façon de gérer son espace de vie en faveur de la biodiversité.**

LOI POUR LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ, DE LA NATURE ET DES PAYSAGES

Après la loi « paysage » de 1993, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée le 9 août 2016, inscrit une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité qui a pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel.

Elle réaffirme que **la biodiversité est l'affaire de tous** et met en place des instances sociétales et d'expertise pour associer les acteurs aux débats sur la biodiversité.

Elle fait de la biodiversité un levier de développement économique par le soutien au développement des métiers de l'économie verte et bleue et des filières d'avenir.

Elle répond concrètement aux enjeux de protection de la biodiversité dans les choix publics et privés, par la séquence « **éviter-réduire-compenser** » pour les projets d'aménagement et par l'intégration de la dimension environnementale dans l'urbanisation commerciale.

Pour préserver la biodiversité cultivée, elle autorise des échanges et des cessions gratuites entre jardiniers amateurs, ou entre agriculteurs, des semences végétales appartenant au domaine public.

Elle protège les espèces en danger, les espaces sensibles et la qualité de notre environnement par le renforcement de nouveaux dispositifs en faveur des paysages.

Elle interdit l'utilisation des pesticides contenant des néonicotinoïdes pour lutter contre leurs effets nocifs sur les insectes pollinisateurs et sur la santé humaine, et elle limite celle du plastique.

A close-up photograph of a butterfly and a bee on a purple flower. The butterfly, with dark wings and orange and white markings, is perched on the flower. A bee is also visible on the flower, positioned below the butterfly. The background is a soft-focus green and blue.

60 Oise

c|a.u.e

Qu'est-ce-que

La gestion différenciée ?

Historique

Dès 1889, le paysagiste Édouard André, dans son ouvrage de référence « Traité général de la composition des parcs et jardins », nous rappelle l'importance de ne pas gérer d'une manière uniforme toutes les surfaces enherbées dans les parcs et jardins.

Avec l'expansion urbaine des années 1960, les surfaces à entretenir augmentent rapidement. Ces nouveaux territoires de la ville et de sa périphérie sont entretenus selon un modèle de gestion horticole (plantes ornementales, taille intensive, désherbage chimique...). Face à l'augmentation des surfaces d'espaces verts qu'elles ont à entretenir avec un personnel et un budget constant, voire en diminution, certaines collectivités ont envisagé la gestion différenciée comme un moyen d'optimiser le temps, le planning des agents et l'utilisation du matériel. Grande-Synthe et Rennes furent ainsi les villes pionnières sur la mise en place de cette nouvelle gestion raisonnée des espaces verts.



— Le Concept

« *Entretenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible* »

UNE PRATIQUE ÉCONOMIQUE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

La gestion différenciée est une approche raisonnée de la gestion des espaces publics. Elle permet aux techniciens de gérer les espaces verts avec une **gradation d'entretien adaptée aux usages et au contexte paysager**. Le principe est d'appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus adapté selon sa situation et son utilisation, plutôt que d'appliquer une gestion systématique et uniforme sur l'ensemble du territoire communal. La place de la mairie ne se gère pas de la même façon qu'un espace naturel.

Ainsi, la gestion différenciée s'inscrit dans une **démarche de développement durable**.

Les avantages de la gestion différenciée :



Elle peut être appliquée à différentes échelles spatiales : un parc, un quartier, une ville.

Ce mode de gestion sans pesticide, respectueux de la biodiversité, permet de gérer avec la nature et non contre elle.



Importance de la flore spontanée

La flore spontanée est souvent considérée comme une «mauvaise herbe» mais cette végétation peut être très esthétique et rend de nombreux services.

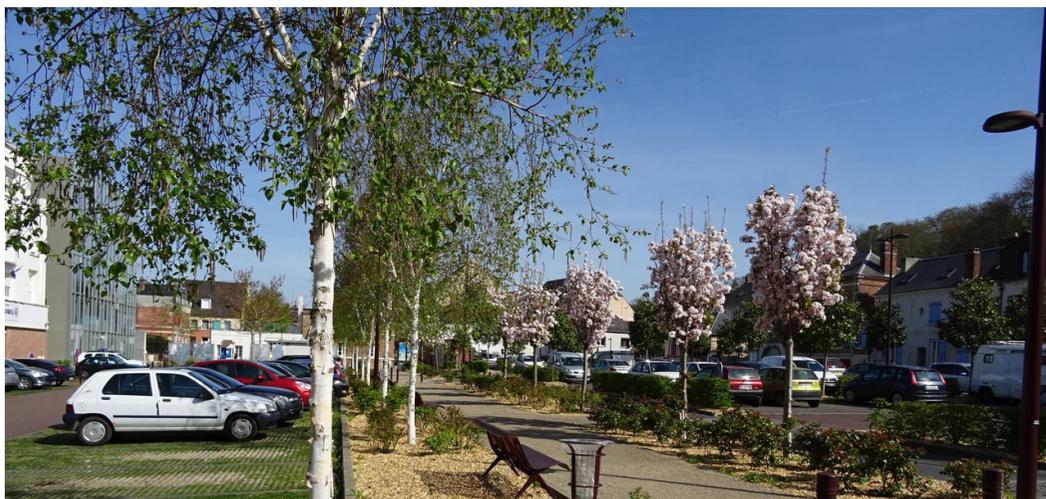
La nature à horreur du vide, ainsi tout espace à nu sera colonisé par une espèce végétale pionnière. Le désherbage est une tâche sans fin. Tout est une question de perception : **une herbe sauvage n'est pas «sale»**. La gestion différenciée est également là pour faire évoluer la notion de propreté des espaces publics.



DES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES À CONSIDÉRER

La flore spontanée offre de nombreux services écologiques, trop peu considérés dans les plans de gestion.

- 🌸 Elle favorise l'installation et le maintien de la **biodiversité** en offrant une source d'alimentation, un habitat pour les insectes, les oiseaux et les petits mammifères.
- 🌸 Elle joue un rôle dans la **fertilité des sols**, notamment en stimulant l'activité biologique.
- 🌸 Elle **limite l'érosion et le ruissellement** en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol et elle participe à réduire les pollutions dans l'eau en filtrant et en fixant les particules polluantes.
- 🌸 Elle participe au **confort d'été**, en réduisant la température dans les milieux urbanisés.



Vous faites entretenir vos espaces verts par une entreprise extérieure ?

En 2020, le ministère de la transition écologique a refondu le fascicule 35 du Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) sur les espaces verts. Cette nouvelle rédaction, concertée entre tous les acteurs de la filière du paysage prône un meilleur respect du végétal et de l'environnement au travers de l'entretien. Ce fascicule est applicable à tous... Et à faire appliquer !

La parole aux professionnels

COMMUNE DE CANNECTANCOURT

Cécile Marchand, Adjointe au Maire

Quelques mots sur votre commune :

D'une population proche de 530 âmes et d'une altitude de 51 mètres, Cconnectancourt se situe au Nord-Est du département de l'Oise, dans la vallée de la Divette.

Traversé par le ru d'Orval, Cconnectancourt tient son nom du pays des roseaux.

On y dénombre plusieurs zones marécageuses, le mont d'Attiche son point culminant s'élève à 183 mètres.

Pendant plusieurs décennies, l'exploitation de la pierre blanche fut sa principale activité. Le village est également connu pour la culture massive de fruits rouges.

Pourquoi et comment avez-vous changé vos pratiques d'entretien ?

Suite à la mise en place sur le territoire du zéro phyto, nous avons été contraints de nous adapter aux nouvelles pratiques d'entretien.

Nous avons suivi des formations qui se sont avérés bénéfiques en tous points, les conseils prodigués par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) deux entités dignes de laboratoire formateur nous ont été très utiles au quotidien. Nous avons privilégié la plantation de plantes vivaces et d'espèces indigènes, le paillage et l'enherbement de certaines allées et trottoirs. Les plantations pleine terre ont la particularité d'être pérennes et ne nécessitent pas d'arrosage contraint. En cette période où la guerre au réchauffement climatique est engagée, l'économie réalisée sur la consommation d'eau n'est pas anodine.

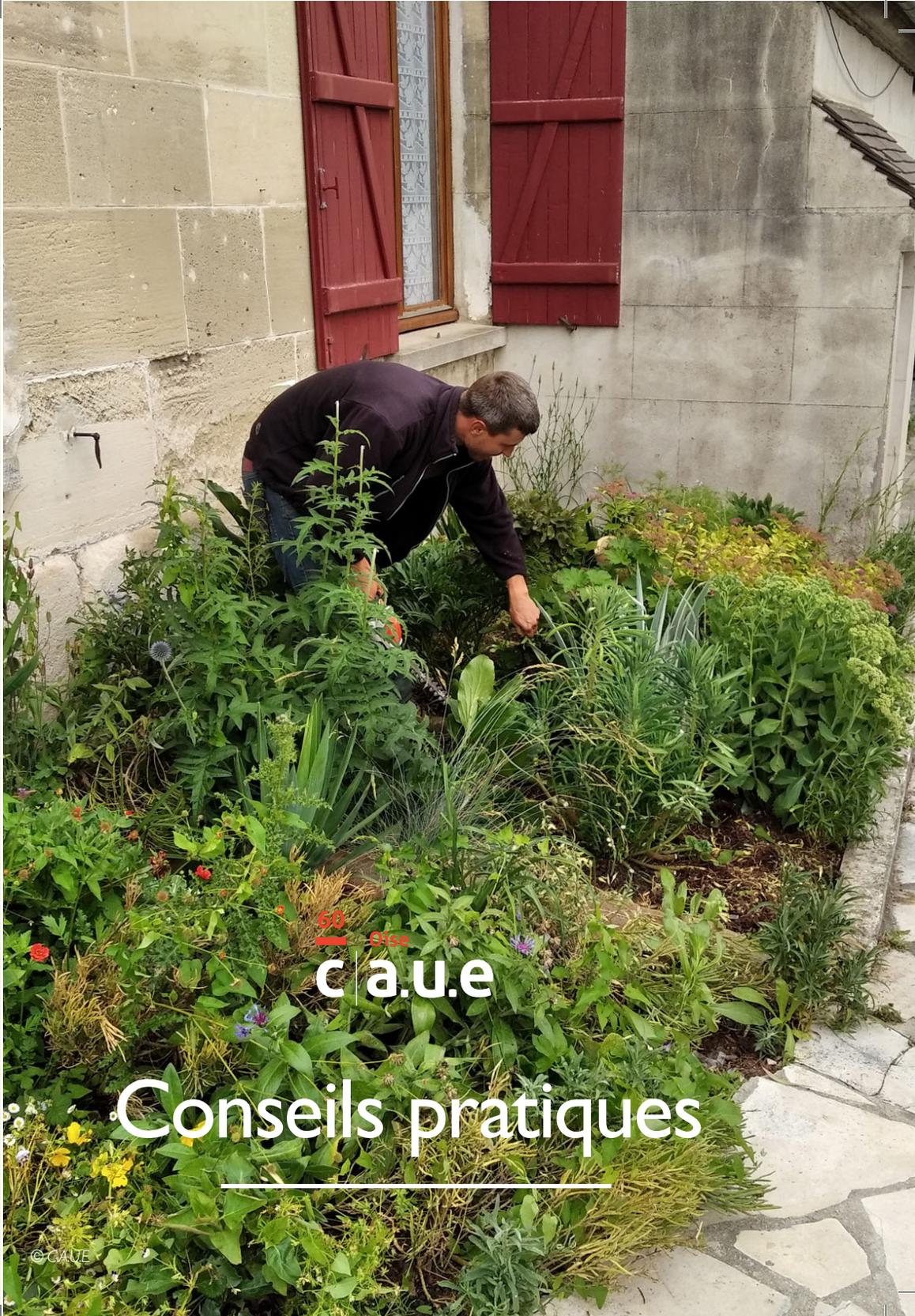
Qu'est-ce-que cela a apporté à ma commune ?

Ces nouvelles pratiques permettent d'optimiser le travail des agents en durée d'intervention et en qualité d'exécution du travail.

Nous avons depuis ces nouvelles pratiques, observé un changement notable d'exigence de propreté des espaces verts.

Nous encourageons la biodiversité en modifiant notre approche du mode de fleurissement ô combien plus naturel et en créant des zones d'accueil et de refuge dédiées à la petite faune.





50
Site
c|a.u.e

Conseils pratiques

— Une

Palette végétale diversifiée

Diversifier les hauteurs et les types de végétaux permet de créer plusieurs milieux et ainsi de favoriser la biodiversité. Les différents végétaux vont occuper tout l'espace disponible et maintenir l'humidité au sein du massif, ce qui permet de limiter la pousse d'adventices et de réduire l'arrosage.

Le choix des espèces est lui aussi très important. Il existe des **espèces locales**, adaptées au climat et au sol de nos régions, et des **espèces horticoles** qui sont moins profitables à la faune locale mais qui ont été sélectionnées pour leurs qualités esthétiques ou leur parfum.

Arbres _____

Plantes grimpantes _____

Arbustes _____

Herbacées

Herbacées hautes _____

Bulbes _____

Couvres sol _____

Attention !

Toujours prendre en compte le développement racinaire.



— Une

Réflexion en amont

Lorsque le bon végétal est planté au bon endroit il demande moins d'entretien. Dans toute phase de projet de création d'espace vert, **l'entretien est à prendre en compte dès la conception.**

LA BONNE PLANTE AU BON ENDROIT

Pour limiter l'entretien il faut également réfléchir à la composition des massifs (plantes annuelles, plantes vivaces, plantes à bulbes) et combler les vides afin de limiter la pousse d'adventices (plantes couvre-sol, paillage).

□ Voir fiches n°2, 3, 4

LA CRÉATION DE NOUVEAUX ESPACES PAR L'ENTRETIEN

La gestion différenciée permet de créer d'autres qualités aux espaces. Par exemple, en laissant des herbes hautes, on délimite des zones dégagées et des ambiances plus intimes.



Rien ne vaut le regard d'un professionnel, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un paysagiste concepteur.



Fiches pratiques

Ces fiches vous proposent des méthodes pour entretenir et favoriser le végétal dans votre commune. Il existe d'autres pratiques pertinentes pour les espaces verts. Des arbitrages sont nécessaires, il n'y a pas de solution miracle. Chaque mode de gestion a ses avantages et ses inconvénients. Il faut les adapter aux spécificités de votre territoire, ainsi qu'à ses moyens humains et techniques.

Fauche

Fiche n° 2

Haies et arbustes

Fiche n° 7

Paillage organique

Fiche n° 3

Désherbage alternatif

Fiche n° 6

Fiche n° 1

Fleurissement durable

Fiche n° 5

Entretien des trottoirs

Pâturage

Fiche n.
13

Prairie fleurie

Fiche n.
12

Tonte

Fiche n.
10

Paillage minéral

Fiche n.
4

Plantes couvre-
sol

Fiche n.
2

Fiche n.
8

Arbres

Valorisation des
ressources

Fiche n.
9

FLEURISSEMENT

Durable et différencié

Le principe

Le choix de végétaux moins gourmands en eau permet de réduire la gestion. Plus la palette végétale est diversifiée, plus le fleurissement des massifs sera étalé dans le temps. La composition des massifs doit respecter l'identité culturelle de la communes tout en remplissant son rôle esthétique.

Recommandations de mise en place

- La palette végétale doit être adaptée aux **conditions pédo-climatiques*** afin de perdurer.
- Privilégier les **plantes vivaces*** aux **plantes annuelles***. Les annuelles contribuent au fleurissement mais demandent plus d'entretien (arrosage et remplacement tous les ans), limiter leur utilisation à des lieux stratégiques uniquement (ex : monuments, abords des bâtiments publics...).
- Utiliser des bulbes qui marquent les saisons.
- Densifier les massifs pour limiter les **adventices***.
- Privilégier les plantations en hiver, pour une meilleure reprise des végétaux.

Avantages



Entretien

- **Rabattage*** des vivaces à la fin de l'hiver.
- Couper les parties aériennes des bulbes lorsque les fleurs sont fanées et les feuilles séchées.

Conseil C.A.U.E

Privilégier les plantations de pleine terre et les végétaux locaux.

Exemples de massifs de plantes vivaces

Illustration	Commentaire
	<p>Le bleu-violet de la sauge de Russie (<i>Perovskia atriplicifolia</i>) se marie bien avec la couleur rose (roses, dahlias...).</p> <p>Le nepeta (<i>Nepeta mussinii</i>) ou bien la lavande aux fleurs assez proches crée le même effet.</p>
	<p>La multiplicité de fleurs hautes crée un fleurissement léger et coloré.</p> <p>(<i>Verbena bonariensis</i>, <i>Rudbeckia sp.</i>, <i>Perovskia atriplicifolia</i>...).</p>
	<p>Le feuillage des plantes vivaces contribue également à la perception du fleurissement : la diversité des feuillages verts – bleus des hostas et rouge-orangé des heuchères constitue une importante composante des massifs.</p>
	<p>Les herbes, dites graminées, apportent de la légèreté aux massifs. Elles existent en grande diversité de couleurs, hauteurs ou textures.</p>
	<p>Les iris sont des plantes faciles d'entretien, idéales en milieu sec et pied de mur.</p>
	<p>Des plantes graphiques comme les fougères, prêles ou anémones du Japon permettent d'animer les compositions par les contrastes de leurs textures.</p>
	<p>Les géraniums vivaces sont surtout utilisés en couvre-sol car ils se développent rapidement. Leur floraison, rose, blanche ou bleu, dure longtemps et contraste avec leur feuillage. Ce dernier est d'ailleurs très odorant.</p>

PLANTES COUVRE-SOL

Désherbage préventif

Le principe

Les plantes couvre-sol permettent de remplir les espaces vides qui sont propices au développement des **adventices**^{*}, tout en apportant une qualité esthétique supplémentaire aux massifs. Leur hauteur varie entre 2 et 15 cm.

Recommandations de mise en place

- Bien choisir le type de plantes (adaptées aux **conditions pédo-climatiques**^{*}).
- Privilégier les plantes locales.
- Les bordures permettent de contenir le développement des plantes couvre-sol.
- Préférer une densité de plantation de 3 à 5 unité au m².

Avantages



Inconvénients



Avertissement

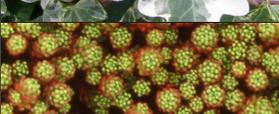
Si elles ne sont pas maîtrisées elles peuvent devenir envahissantes.

Conseil C.A.U.E

Les plantes couvre-sol permettent le maintien de l'humidité et le développement de la faune du sol. Elles protègent contre l'érosion et facilitent l'infiltration de l'eau dans le sol.



Exemples de plantes couvre-sol (Liste indicative non exhaustive)

	Espèce	Fleurs	Exposition	Nature du sol	Illustration
Local	Anémone des bois (<i>Anemone nemorosa</i>)	Blanches Roses	Mi-ombre Sol frais	Riche Tout type de sol	
	Bugle rampant (<i>Ajuga reptans</i>) <small>*Il existe une variété horticoles au feuillage pourpre</small>	Bleues	Mi-ombre à ombre Sol humide	Tout type de sol	
	Campanule (<i>Campanula</i>)	Violettes	Soleil à Mi-ombre	Pas de sol calcaire	
	Lamier jaune (<i>Lamium galeobdolon</i>)	Jaunes pâles	Mi-ombre à ombre	Sol argileux	
	Myosotis des bois (<i>Myosotis sylvatica</i>)	Bleues claires	Mi-ombre	Argilo-limoneux	
	Petite pervenche (<i>Vinca minor</i>) et grande pervenche (<i>Vinca major</i>)	Bleues	Soleil à mi-ombre	Tout type de sol	
Horticole	Géranium vivace (<i>Geranium</i>)	Roses, bleues	Soleil à mi-ombre	Pas de sol trop acide	
	Herbe aux écus (<i>Lysimachia nummularia</i>)	Jaunes	Soleil à mi-ombre	Riche Humifère à argileux	
	Lierre panaché (<i>Hedrea helix</i> 'Glacier', 'White ripple', 'Goldchild'...)		Mi-ombre à ombre	Tout type de sol	
	Sedum (<i>Sedum lydium</i>)	Blanches	Soleil	Pauvre	
	Serpolet (<i>Thymus serpyllum</i>)	Roses	Soleil à mi-ombre	Pauvre Drainant	
	Véronique rampante (<i>Veronica repens</i>)	Blanches	Soleil	Drainé	

PAILLAGE ORGANIQUE

Désherbage préventif

Le principe

La protection du sol par la mise en place d'éléments végétaux recyclés (broyât, tontes, feuilles) diminue le désherbage et l'arrosage, tout en apportant des nutriments au sol.

Recommandations de mise en place

- Bien désherber avant de pailler.
- Arroser avant de pailler.
- Mettre 8 à 10 cm de paillage, en fonction du type de paillage.
- Le paillage étant volatile prévoir un système de retenue (bordures).
- L'usage de toiles est à limiter aux endroits difficiles d'accès (talus, bord de route...).

Avantages



Inconvénients



Avertissement

Attention à la **faim d'azote*** ! Ce phénomène ralentit la croissance des plantes et fait jaunir leurs feuilles.

Entretien

- Désherbage manuel.
- Rechargement (en général tous les 2 ou 3 ans).

Conseil C.A.U.E

Le paillage permet de diminuer l'action des gouttes de pluie entraînant la formation d'une **croûte de battance*** qui engendre des problèmes de ruissellement.

Exemples de paillages organiques (Liste indicative non exhaustive)

	Type de paillage	Durée de vie	Usages fréquents	Remarques	Illustration
Paillage du commerce	Paillettes de chanvre	2 ans	Massifs, Potagers	Couleur claire Gêne le déplacement des limaces Arroser abondamment à la pose pour éviter la dispersion par le vent	
	Paillettes de lin	2 ans	Massifs, Potagers	Gêne le déplacement des limaces Arroser abondamment à la pose pour éviter la dispersion par le vent	
	Écorce de pin	4 ans	Plantes de terre de bruyère	Risques d'acidification du sol A réserver aux végétaux dit de «bruyère» (Hortensia, bruyères, azalées, ...)	
	Plaquette de châtaigner	5ans	Massifs, Grillage / clôtures	Grande résistance à la pourriture	
	Miscanthus	2 ans	Massifs, Potager	Arroser abondamment à la pose pour éviter la dispersion par le vent Possibilité de l'acheter à des producteurs locaux	
Recyclage des déchets verts	BRF = Broyât de Taille	Variable	Massifs, Pieds d'arbres et haies	Valorisation des déchets verts Pas de bois contenant des tanins (ex chênes) car ils empêchent la prolifération microbienne Attention aux maladies (ne pas incorporer les branches porteuses de maladies)	
	Tonte de gazons	1 à 2 mois	Pieds d'arbres et arbustes	Valorisation des déchets verts Ne pas en mettre plus de 2 cm à la fois si elle est humide En laissant sécher avant utilisation possibilité de mettre en couche de 10 cm	
	Feuilles mortes	Variable	Pieds d'arbres et arbustes	Permet un recyclage sur place Attention à la durée de décomposition des feuilles, pailler avec des feuilles fines et tendre (éviter le platane, le chêne, le hêtre et les feuilles épaisses et vernies)	
Produits transformés	Toile de paillage en chanvre	2-3 ans	Talus Pieds d'arbres	Plus cher Impact carbone plus élevé (transformation)	
	Dalles de paillage en jute	2-3 ans	Talus Pieds d'arbres	Plus cher Impact carbone plus élevé (transformation)	

PAILLAGE MINÉRAL

Désherbage préventif

Le principe

La couverture du sol avec des chutes de matériaux minéraux limite la pousse d'**adventices*** tout en apportant de la couleur et de la texture.

Recommandations de mise en place

- Bien désherber avant de pailler.
- Arroser avant de pailler.
- Combiner avec un géotextile en dessous du paillage.
- Veiller à l'harmonie des couleurs.
- Privilégier des matériaux locaux qui rappellent l'histoire des lieux.

Avantages



Inconvénients



Entretien

- Désherbage manuel.

Conseil C.A.U.E

Proscrire les bâches plastiques ! Elles étouffent toute vie et disséminent des particules de plastique toxiques dans la nature.

Avertissement

Le vent dépose de la poussière dans le paillage où les **adventices*** vont pouvoir se développer.

Exemples de paillages organiques (Liste indicative non exhaustive)

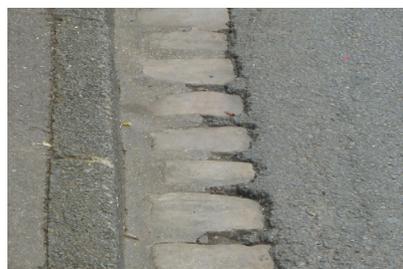
	Type de paillage	Durée de vie	Épaisseur conseillée	Usages fréquents	Remarques	Illustration
Matériaux locaux	Brique pilée	+++	5 cm	Massifs	Pour les plantes qui aiment la chaleur Rôle culturel	
	Graviers	+++	5 cm	Massifs	Pour les plantes qui aiment la chaleur Rappel de la rivière	
Matériaux importés	Pouzzolane	+++	5 cm	Massifs	Pour les plantes qui aiment la chaleur Prix élevé	
	Ardoise / Schiste	+++	5 cm	Massifs	Pour les plantes qui aiment la chaleur Issu de recyclage	

DÉSHERBAGE PRÉVENTIF

Rejointoiement

Le principe

Le comblement des interstices entre les surfaces minérales empêche la pousse d'adventices.



Conseil du C.P.I.E.

Attention à la destruction de refuges ! À l'occasion de travaux de rejointoiement, de ravalement de façade, etc., il est important de s'assurer au préalable que les cavités ne soient pas occupées par des animaux.

Entretien des trottoirs

Le principe

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant, le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit en assurer l'entretien.

Chaque habitant est responsable du nettoyage et du désherbage du trottoir devant chez lui.



DÉSHERBAGE ALTERNATIF

Désherbage curatif

Le principe

Quand il est nécessaire de désherber, la commune doit alors retirer les **adventices*** sans utiliser de produits chimiques. Voici les principaux outils de désherbage. Il n'y a pas de solution miracle, le désherbage mécanique ou thermique demande un temps de travail conséquent.

	Avantages	Inconvénients
Binettes	<ul style="list-style-type: none"> - Totalement écologique (pas d'émissions de CO₂) - Efficace et esthétique - Coût très faible à l'achat - Simplicité d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Main-d'œuvre importante - Nécessité d'un balayage sur les zones imperméables
Brosses rotatives	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'investissement modéré - Simplicité d'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessite un balayage après chaque brossage - Usure des brosses - Dégradation des joints (entre pavés, caniveaux-route) - Uniquement sur surfaces imperméables - Émission de CO₂, consommation d'énergie fossile
Herses rotatives	<ul style="list-style-type: none"> - Faible investissement - Simplicité d'emploi et maniable 	<ul style="list-style-type: none"> - Uniquement sur surfaces perméables planes - Dégrade la structure de la surface - Nécessite un damage - Émission de CO₂, consommation d'énergie fossile
Balaiseuse automotrice	<ul style="list-style-type: none"> - Action préventive et curative - Combine nettoyage et désherbage - Contrat de prestation possible (pas d'intervention du personnel communal et coût d'utilisation modéré) - Efficacité intéressante sur caniveaux de locaux sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'investissement élevé selon la taille du matériel - Nombre de passage élevé - Uniquement sur surfaces imperméables - Nécessité de réduire la vitesse d'avancement (3 à 5 km/h) pour une action désherbante - Émission de CO₂, consommation d'énergie fossile
Thermique à infrarouge	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'investissement limité - Simplicité d'utilisation - Consommation de gaz limité par rapport au thermique à flammes - Désinfection directe 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de passages répétés sur jeunes plantules - Efficacité herbicide moyenne - Risque d'incendie - Émission de CO₂, consommation d'énergie fossile
Thermique flammes directes	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'investissement limité - Simplicité d'utilisation - Efficacité herbicide meilleure que le thermique infrarouge 	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'intervenir régulièrement sur jeunes plantules - Risque d'incendie - Émission de CO₂, consommation d'énergie fossile
Thermique vapeur eau chaude	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de passage limité sur surfaces imperméables - Bonne efficacité herbicide, surtout sur plantes jeunes - Usage polyvalent : désherbage, nettoyage de graffitis, désinfection de locaux sanitaires - Contrat de prestations possible 	<ul style="list-style-type: none"> - Vitesse d'avancement lente - Consommation en eau importante (qui peut être résolue par l'utilisation d'eau de pluie) - Coût d'investissement élevé - Émission de CO₂, consommation d'énergie fossile
Thermique à mousse	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de passage quasi-équivalent à un désherbage chimique - Bonne efficacité herbicide - Vitesse d'avancement intéressante - Usage polyvalent : désherbage, nettoyage de graffitis, désinfection de locaux sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Émission de CO₂, consommation d'énergie fossile - Consommation en eau importante (qui peut être résolue par l'utilisation d'eau de pluie) - Coût d'investissement élevé

HAIES ET ARBUSTES

Plantation d'un patrimoine arbustif

Le principe

La plantation de haies et d'arbustes permet le retour de la nature en ville. Les arbustes offrent une strate intermédiaire entre les arbres (strate arborée) et les plantes basses (strate herbacée).

Recommandations de mise en place

- Privilégier les arbustes locaux.
- Limiter l'utilisation des arbustes horticoles en centre-bourg (floraison plus importante).
- Vérifier / anticiper l'espace de pousse.
- Pratiquer une taille raisonnée.



Avantages



Avis du C.A.U.E

Les haies et les arbustes participent à la trame verte en créant des corridors écologiques et des refuges pour la faune.

Ils offrent également une grande diversité de couleurs, de formes et de feuillage. Consulter la publication «Quels végétaux pour quels aménagements» afin d'obtenir des exemples d'essences locales.

Taille d'un patrimoine arbustif

Le principe

Physiologiquement un arbuste n'a pas besoin d'être taillé mais, pour encourager certaines floraisons et pour des contraintes d'espaces disponibles, des tailles sont parfois pratiquées. Ces tailles doivent se faire en respectant le cycle de l'arbuste.



— Entretien

- Privilégier un port naturel de l'arbuste.
- Privilégier la taille douce au sécateur afin de limiter les blessures infligées à l'arbuste.
- Respecter le cycle de l'arbuste.
- Pas de taille entre mi-mars et mi-août (période de nidification).

Avertissement

Privilégier les haies libres aux haies taillées car leur entretien génère un temps de travail et un impact carbone plus faible.

Avis du C.P.I.E

Les arbres et les arbustes servent de refuge aux espèces animales (insectes, oiseaux, petits mammifères) et végétales (lichens, mousses,...).

Leur cycle de vie (floraison, fructification, décomposition des feuilles et du bois...) et leur ossature (branches, troncs, cavités...) constituent à la fois un habitat et une source de nourriture pour ces espèces.

ARBRES

Plantation d'un patrimoine arboré

Le principe

La plantation d'arbres contribue au retour de la nature en ville, crée des refuges de biodiversité et limite le phénomène d'îlots de chaleur urbain (ICU).

Recommandations de mise en place

- Choisir l'essence en fonction des **conditions pédo-climatiques*** et prévoir une place suffisante pour le développement de l'arbre.
- Prévoir une fosse de plantation adaptée, maintenir une ouverture en pleine terre aussi large et profonde que possible.
- Privilégier les essences locales.
- Habiller le pied d'arbre de couvre sol ou avec des plantes basses pour éviter les blessures dues au passage du rotofil.
- Prévoir un arrosage les premières années lors des périodes de sécheresse.



Avantages



Avis du C.A.U.E

Pour en savoir plus :

QUELS VÉGÉTAUX POUR
QUELS AMÉNAGEMENTS ?

<http://www.caue60.com/wp-content/uploads/2017/03/Quels-vegetaux-3-volets-web.pdf>

MÉTHODE V.E.C.U.S. - CAUE 77

Volume, Esthétique, Climat, Usage, Sol

<https://www.arbrecaue77.fr/en-savoir-plus-sur-la-methode-v-e-c-u-s>

Avertissement

Ne pas pailler le **collet***, car cela étouffe les arbres.

Bien suivre les arbres tuteurés, les colliers non desserrés peuvent blesser l'arbre.

Taille d'un patrimoine arboré

Le principe

Le port naturel doit être privilégié, néanmoins il est parfois nécessaire de tailler les arbres, pour des contraintes d'espace disponible (arbre trop près d'un bâtiment, d'une route ou d'un réseau), des raisons de sécurité (chute de branches), de structure de l'arbre (rééquilibrage du houppier*) ou des raisons sanitaires.

■ **Recommandations de mise en place**

- Prévoir la place suffisante au développement naturel de l'arbre.
- Privilégier la taille douce ou taille libre afin de limiter les blessures infligées à l'arbre. Il existe des pratiques traditionnelles de tailles (palissage, étêtage ou taille en rideau) qui demandent un suivi et un entretien spécifiques.
- Respecter le cycle de l'arbre.
- Pas de taille entre mi-mars et mi-août (période de nidification).
- Faire appel à un professionnel de l'arbre.



Avertissement

De mauvaises pratiques d'entretien fragilisent l'arbre. L'arbre est un être vivant !

Avis du C.P.I.E

Même mort ou sénéscent*, l'arbre reste un véritable lieu de vie pour de nombreux être vivants : les oiseaux cavicoles*, les insectes saproxyliques*, les chauves-souris forestières, ainsi que des champignons. De plus, incorporé au sol grâce à la décomposition de la matière organique, le bois mort contribue à l'enrichissement de la vie microbienne du sol forestier en lui fournissant tous les éléments minéraux essentiels, nourriture pour ces espèces.

VALORISATION DES RESSOURCES

Récupération de l'eau de pluie

Le principe

L'arrosage avec de l'eau de pluie des jeunes pousses et des plants sensibles à la sécheresse est préférable à l'eau potable du réseau.

Recommandations de mise en place

- Concerne autant les particuliers que les communes.
- Les toitures des bâtiments communaux représentent un potentiel exploitable.
- La cuve doit être placée à un endroit facile d'accès.
- Veiller à l'intégration suffisante de la cuve si elle est visible du domaine public.



Compostage

Le principe

Les «déchets verts» représentent une ressource, le compostage permet de les transformer en un terreau riche, naturel et gratuit.

Recommandations de mise en place

- Le composteur doit être placé dans un endroit ombragé, protégé des intempéries et à même le sol.
- Aérer le compost en le retournant fréquemment.
- Prévoir si possible 2 à 3 bacs (compost frais à mûture)



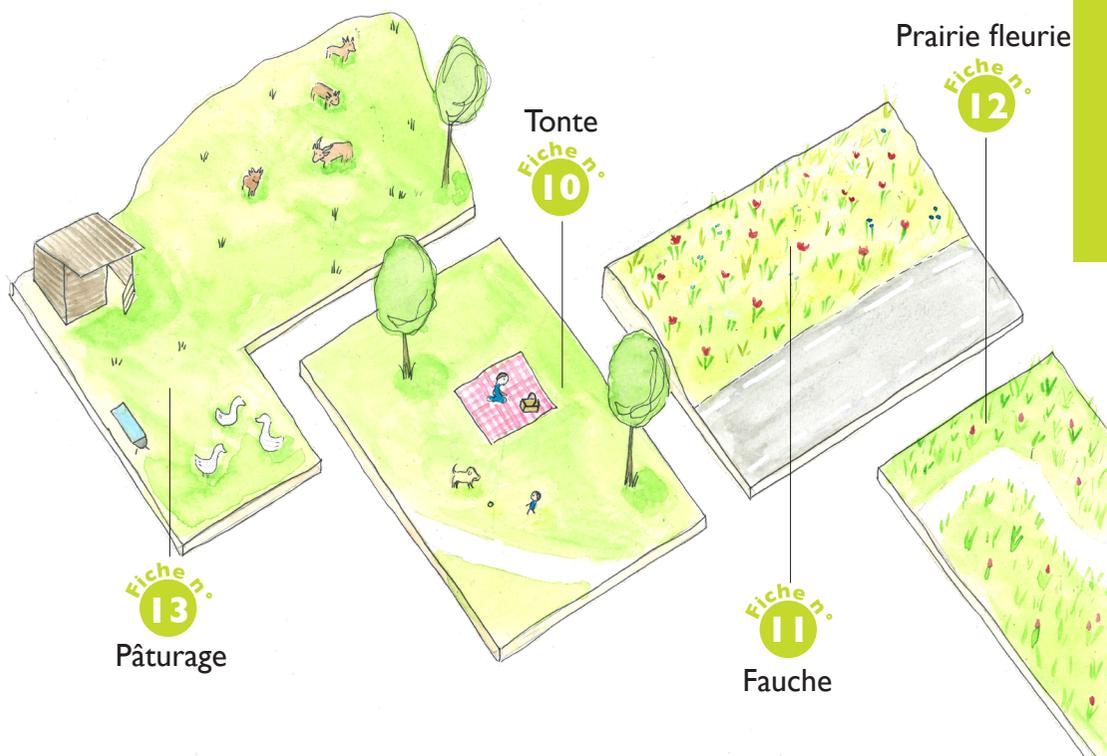
L'ENTRETIEN DES ESPACES ENHERBÉS

La tonte différenciée consiste à varier les fréquences des pelouses de la commune, en fonction des usages que l'on attribue à ces espaces et offrir ainsi des ambiances différentes tout en économisant du temps.

UNE RÉFLEXION SUR L'UTILISATION DES ESPACES

Il faut s'interroger sur la fréquence de la tonte en fonction de l'usage de l'espace. Pour pique-niquer ou pour jouer, il est pertinent de le tondre plus régulièrement pour permettre ces usages. A l'inverse, si l'espace est moins fréquenté, il est intéressant de revoir sa gestion.

- Un espace d'accompagnement engazonné peut être **tondu moins fréquemment**
- Un espace non utilisé mais très visible peut être converti en **prairie fleurie**
- Des espaces vastes et / ou difficiles d'accès peuvent être **pâturés**
- Une **tonte localisée** permet d'encourager un usage



TONTE

Entretien des espaces enherbés

Le principe

Pour permettre un usage quotidien (loisir, cheminement), la pelouse doit être tondue plus ou moins fréquemment.

Recommandations

- Privilégier des pelouses plus résistantes au piétinement et à la sécheresse.
- Utiliser une tondeuse **mulcheuse*** pour réduire les déchets verts et enrichir le sol.
- Varier les hauteurs de tontes en fonction des usages.
- Dans les espaces à vocation plus naturelle, tondre uniquement les chemins.



€ 0,42 à 0,90 € / m² / an

Avis du C.P.I.E

Tout en rendant les sols vulnérables aux aléas climatiques et aux maladies, une tonte rase régulière mène à une baisse de la diversité végétale. Cette pratique favorise le développement des espèces en rosette (pissenlits, crépis, vergerettes, chardons...) et inhibe celui des autres plantes plus sensibles à cette pratique. Pour favoriser la biodiversité, il est par conséquent préconisé de conserver une hauteur de tonte d'une hauteur minimale de 7 cm tout au long de l'année.

FAUCHE

Entretien des espaces enherbés

Le principe

À l'inverse d'une tonte rase, il s'agit de laisser la nature s'exprimer en laissant pousser l'herbe en pratiquant qu'une à deux fauches par an. Cette fauche permet d'empêcher le développement d'une strate arbustive et ainsi maintenir la strate herbacée.

Recommandations

- Faucher 1 à 2 fois par an. Une seule fauche par an au début de l'hiver (fauche tardive) permet de laisser un maximum d'espèces accomplir leur cycle de vie.
- Faucher un espace en plusieurs fois (2 ou 3), pour laisser le temps à la faune de se réfugier.
- La fauche avec exportation (ramassage de l'herbe) permet d'augmenter le fleurissement et de favoriser la biodiversité.
- Faucher le matin à la fraîche quand les insectes sont en bas des tiges ou en pleine chaleur lorsqu'ils sont activés.



€ 0,07 à 0,20 € / m² / an

Avantages



PRAIRIE FLEURIE

Entretien des espaces enherbés

Le principe

Semer une jachère fleurie ou laisser pousser la flore spontanée agrémente un espace et attire les insectes en diminuant l'entretien.

Recommandations de mise en place (pour les semis)

- Veiller à la provenance des graines, privilégier les semences issues du label Végétal Local[®].
- Faire un faux semis (préparer le sol sans semer et retirer les **adventices*** 2 à 3 semaines après, avant de faire le vrai semis).
- Ne pas apporter d'engrais, plus le sol sera pauvre plus la floraison sera riche.
- Semer au printemps pour une floraison estivale et à l'automne pour une floraison printanière.
- Ratisser et rouler le sol après le semis et arroser modérément (sans ruissellement) jusqu'à la levée des graines.

Avantages



Entretien

- 1 fauche par an.
- Pour la jachère fleurie semée, renouveler les graines tous les 2 à 5 ans.



Avis du C.P.I.E

L'herbe haute héberge de nombreux petits animaux et les plantes à fleurs favorisent les insectes pollinisateurs. Ces insectes représentent une ressource alimentaire importante pour les oiseaux durant la belle saison et sont indispensables à la fécondation des fleurs et des arbres fruitiers.

PÂTURAGE

Entretien des espaces enherbés

Le principe

Entretenir des espaces enherbés avec des animaux.

Recommandations de mise en place

- Favoriser les animaux domestiques, rustiques, de races locales et adapter l'effectif à la taille des espaces.
- L'installation des animaux se fait à partir de mars et leur enlèvement à partir d'octobre, avec quelques variations possibles en fonction des conditions climatiques.



Avertissement

Éviter le pâturage intensif ou le surpâturage car il favorise les espèces **rudérales*** et les espèces **nitrophiles*** au détriment d'espèces spontanées bien plus intéressantes pour la faune de nos paysages.



Avantages



Avis du C.P.I.E

Cette technique de gestion alternative est essentielle pour éviter la fermeture des milieux et la perte de biodiversité qui joue un rôle primordial dans les écosystèmes.

La parole aux professionnels

COMMUNE DU MESNIL-EN-THELLE

Marie-Thérèse Lecervoisière, Adjointe au Maire

Quelques mots sur votre commune :

Mesnil-en-Thelle est à l'origine un village agricole qui s'est développé au siècle dernier par la construction de lotissements autour du cœur ancien : église du XV^e siècle classée et la mairie.

Ce village est coupé en deux par une longue voie départementale 929.

Les constructions successives ont laissé des plages d'espaces verts qui ont été plantés et fleuris.

Quelles actions menez-vous en faveur de la biodiversité ?

Après réflexion nous avons entrepris une gestion différente de nos espaces verts :

- Les talus des trois entrées du village, un fauchage tardif pour permettre aux insectes de se reproduire et favoriser le retour des fleurs sauvages.
- Dans la coulée verte, une tonte différenciée avec des zones rases : cheminement, des zones naturelles et des zones de prairie fleurie
- Nous avons planté des arbustes sur un chemin faisant partie d'un chemin de randonnée inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) afin de reconstituer une haie.
- Dans le programme «la nature en chemin» nous avons aussi planté des arbres, réalisé deux vergers près des écoles.

Comment ces actions sont-elles accueillies par les habitants ?

Afin de mieux informer les habitants nous avons travaillé en commun avec les commissions environnement et communication. Des photos paraissent régulièrement sur la page Facebook.





60 Oise

c|a.u.e

Vers un plan

de gestion différenciée

— Le

Plan de gestion différenciée

UN OUTIL D'APPLICATION

Le plan de gestion est avant tout un **outil d'application** de la gestion différenciée. Il n'est pas nécessaire d'avoir un plan de gestion pour mettre en place de la gestion différenciée mais cela facilite grandement sa mise en pratique sur le long terme.

LES ESPACES TESTS

Avant de se lancer dans la gestion différenciée à l'échelle de la commune, des **sites tests** peuvent être mis en place. Ils permettent de sensibiliser les habitants et de laisser le temps aux agents de se familiariser avec les nouvelles pratiques.



Étape 1 : Analyse de l'existant

Mettre en place un plan de gestion différenciée repose sur une classification appropriée des espaces selon leur situation, leur dimension, leur image, leur intérêt écologique, leur usage ainsi que l'attente sociale qu'ils suscitent. Cette classification permet de définir les objectifs de gestion pour chaque site. En fonction de ces paramètres, l'évaluation des moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'entretien est menée.

LES DEUX ASPECTS DE L'INVENTAIRE :

🌸 **L'inventaire quantitatif** : Il consiste à localiser les espaces verts sur une carte pour estimer les surfaces à entretenir. Il peut se faire grâce à un logiciel de **SIG***

🌸 **L'inventaire qualitatif** : Il permet de recenser les caractéristiques de chaque site :

- L'usage
- Le rôle culturel
- Les attentes esthétiques
- L'importance écologique
- Le végétal déjà en place et le type de végétation (massif fleuris, haies, ...)



🌿 Les espaces publics emblématiques

Ces espaces demandent plus de bienveillance et d'entretien car ce sont des lieux très fréquentés et structurants de la commune. Dans cette logique, on apporte une attention particulière aux massifs proches des zones souvent piétonnes que les passants auront le loisir d'apprécier de près.



Les abords de la Mairie

Cet endroit représente le symbole de la commune, il est essentiel que cet espace soit soigné et fleuri. Les matériaux utilisés sont de qualité.



Les places communales

(place du village, place de l'église)

Les places ont un rôle social très important, ce sont des espaces de regroupement et d'échange. Le mobilier urbain et les végétaux permettent d'encourager cet usage.



Les mails Picards

Vrai cœur du village, ces grandes places engazonnées sont généralement ceintes de tilleuls taillés en rideau qui demandent de l'entretien. Autrefois lieux dédiés aux jeux traditionnels, ils servent d'espaces publics de rassemblement pour les événements communaux.

🌿 Les accompagnements du patrimoine

Trop souvent délaissés, les éléments du patrimoine vernaculaire marquent pourtant l'identité et l'histoire d'une commune. Ils doivent faire l'objet d'une attention particulière et être valorisés. Le végétal permet de mettre en valeur ces éléments, qui requièrent un entretien plus régulier.



🌸 Les parcs, squares et jardins

Ces lieux de détente importants pour la qualité de vie, encouragent les habitants à sortir de chez eux. L'entretien peut être gradué au sein d'un même parc : une réflexion sur l'usage de chaque partie et sur les cheminements doit être menée.



🌸 Les accompagnements de voies et les entrées de bourg

Ces lieux de passage contribuent à la qualité du cadre de vie, à l'attractivité et suscitent l'envie d'entrer dans la commune. Sur les voies à grande vitesse, le végétal doit être plus imposant pour être vu. La graduation d'entretien de ces espaces doit tenir compte de la vitesse de passage, de la proximité au centre-bourg et de la visibilité.



Les usoirs (historiquement dans les villages picards)

Cette large bande enherbée, comprise entre le bâti et la chaussée, constituait à l'origine un espace commun où l'on entreposait le fumier, le bois, et où l'on rassemblait les animaux. Aujourd'hui, les usages ont changé mais ce sont toujours des espaces polyvalents de qualité. L'étendue des surfaces enherbées entraînent un entretien conséquent.



🌸 Les accompagnements d'établissements industriels

Les plantations des zones industrielles sont trop souvent oubliées. La taille des bâtiments fait qu'ils impactent grandement nos paysages quotidiens, et le végétal permet de mieux les intégrer. De plus, les grandes surfaces de ces zones font d'elles des réservoirs potentiels de biodiversité importants.



🌸 Les espaces naturels aménagés

Les mares et étangs sont très présents au cœur des villages de l'Oise. Correctement entretenus, ils sont des milieux propices au développement d'une biodiversité faunistique et floristique, avec un traitement simple et rustique, des plantations adaptées. En bordure de cours d'eau, la **ripisylve*** joue un rôle très important dans la biodiversité et limite la pollution de ces cours d'eau.



🌸 Les cours d'école

De plus en plus les cours d'école sont végétalisées. Ces espaces présentent des contraintes spécifiques : il faut proscrire les plantes toxiques, urticantes et à épines. Les enfants peuvent participer à la conception de ces espaces.



Les cimetières

Le cimetière est un lieu particulier dans la commune, où les habitants ont parfois plus de mal à accepter les changements de pratiques pour un entretien plus écologique. Pourtant, sur les cartes postales anciennes on observe des herbes hautes entre les tombes. Ce sont des lieux calmes qui doivent permettre d'éprouver un sentiment de quiétude. La flore spontanée permet de fleurir les tombes anciennes et le végétal apporte un peu plus de gaieté.



Les terrains de sports et aires de jeux

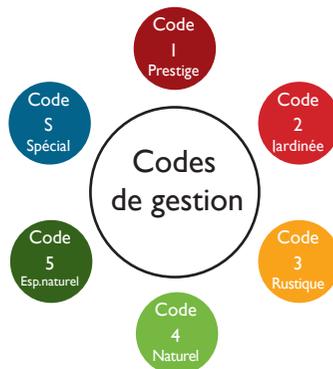
La plupart des communes ont une ou plusieurs aires de loisirs. L'usage de ces lieux contraint généralement à un entretien très soutenu.



Etape 2 : Définition des codes de gestion

Le « code qualité » attribué à un site traduit les objectifs de gestion qui s’y rattachent : objectifs environnementaux, culturels, sociaux et économiques.

Les codes qualité sont définis à partir des diagnostics quantitatifs et qualitatifs réalisés et mis en relation avec l’analyse des moyens disponibles.



DES CODES DE GESTION À ADAPTER À CHAQUE COMMUNE

La codification varie en fonction des communes. Le nombre et le contenu des codes de gestion sont à adapter aux caractéristiques spécifiques de chaque commune.

Généralement, cette codification varie entre 3 et 6 codes de gestion en fonction des situations. Voici quelques exemples :

	Code 1	Code 2	Code 3	Code 4	Code 5	Code S
Typologie du CAUE de la Vendée	Espaces horticoles	Espaces jardinés	Espaces rustiques	Espaces naturels		Terrains de sports et cimetières
Typologie de la Chapelle-Sur-Erdre (Loire-Atlantique)	Espaces vert de prestige	Espace vert accompagnant les lieux publics d'importance	Espace vert traditionnel	Espace vert rustique	Espace naturel	Terrains de sport
Typologie de Grande-Synthe (Nord)	La gestion horticole	La gestion semi-naturelle	La gestion naturelle			
Typologie URPIE de Picardie	Jardinage très soigné	Jardinage +	Jardinage -	Jardinage naturel		Inclassables

*Code 1 : Ambiance prestige***Intention paysagère**

Le végétal permet de mettre en valeur les lieux emblématiques de la commune. Leur aspect est très soigné et structuré.

Rôle du jardinier

Le jardinier taille et modèle une nature maîtrisée.

Exemples

Places de mairie, d'église, placettes et squares de centre-ville, ...

*Code 2 : Ambiance jardinée***Intention paysagère**

Ces espaces verts répondent à des besoins spécifiques (promenade, jeux...). Ils sont très fréquentés par les usagers.

Rôle du jardinier

Le jardinier met en scène la nature.

Exemples

Espaces verts de lotissements, espaces de jeux, parcs, ...



EXEMPLE DE CLASSIFICATION

*Code 3 : Ambiance rustique**

Intention paysagère

Les **espaces verts rustiques*** sont des structures paysagères à caractère champêtre tiré de l'espace rural local.

Rôle du jardinier

Les espaces en **gestion extensive*** bénéficient d'un entretien réduit, les jardiniers ont vocation à préserver l'intérêt écologique et paysager du milieu.

Exemples

Liaisons douces, bassins d'orage, coulées vertes, ...



Code 4 : Ambiance naturelle

Intention paysagère

Ces espaces représentent des paysages naturels. Ces unités ont une fonction écologique majeure. La flore y est spontanée.

Rôle du jardinier

Le jardinier est l'accompagnateur de la nature, intervenant essentiellement pour la sécurité des promeneurs.

Exemples

Mares, bords de cours d'eau, bords de routes, prairies fleuries, bois, sentiers de randonnée, ...



*Code S : Les cimetières***Intention paysagère**

Maintenir un espace vert qui permet le recueillement.

Rôle du jardinier

Concentrer l'intervention sur les cheminements en maintenant un accès aux tombes facile.

*Code S : Les terrains de sports***Intention paysagère**

Empêcher la végétation susceptible de contraindre la pratique sportive.

Rôle du jardinier

Intervenir de **façon intensive*** pour répondre au cahier des charges de cet espace.



Étape 3 : Fiches actions

Les fiches actions permettent de transmettre les informations à toute l'équipe et d'évaluer la charge de travail.

Fiche action Exemple	Logo de la commune										Date	
Site : Place du centre											Code de gestion 	
Actions :												
Tâche	Description					Matériel			Nombre de passage			
1. Désherbage des massifs	Désherbage manuel					Outils manuels			7 à 9 par an			
2. Taille des massifs	Rabattage des vivaces en hivers, taille des arbustes fleuris après la floraison					Sécateurs			2 à 3 par an			
3. Paillage	Rechargement tous les 3 ans					Pelles, rateaux			1 tous les 3 ans			
Remarques :												
Calendrier prévisionnel :												
Tâche	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1												
2												
3												

Fiche action		Logo de la commune		Date								
Exemple												
Site : Prairie				Code de gestion 4								
Actions :												
Tâche	Description		Matériel		Nombre de passage							
1. Fauche	Fauche tardive		Tracteur attelé avec débroussailleuse		1 par an							
2.												
3.												
Remarques :												
Calendrier prévisionnel :												
Tâche	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1												
2												
3												

Étape 4 : Planning prévisionnel

Synthétiser les fiches sur un planning prévisionnel qui reprend les périodes d'interventions et les temps de travail pour chaque tâche permettra d'anticiper et d'optimiser les tâches d'entretien tout au long de l'année.

Code de gestion	Tâche	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Code 1	Plantation de vivaces												
	Plantation de bulbes												
	Rabattage des vivaces												
	Tonte												
	Rechargement en paillage												
	Désherbage manuel des massifs												
	Taille des arbres												
	Taille des haies												
Code 2	Tonte												
	Rechargement en paillage												
Code 3	Tonte												
Code 4	Semi prairie fleurie												
	Fauche tardive												
	Fauche des bas cotés												
Code 5													

Étape 5 : Terrain et suivi

Une fois sur le terrain les agents doivent **s'adapter aux aléas**. Un plan de gestion n'est **pas figé**, il doit être revu et modifié en permanence. Plusieurs outils peuvent être mis en place pour aider les agents au quotidien :

✿ Un carnet de bord

La réalisation d'un carnet de bord permet le suivi et l'amélioration du plan de gestion par les agents, en notant les temps de travaux réels et les fréquences de passage nécessaire pour mieux évaluer la charge de travail pour l'année suivante. Chaque agent peut y noter ses remarques et ses pistes d'amélioration.

✿ Un observatoire photographique

Le suivi photographique permet de documenter la transformation progressive des espaces et complète l'évaluation de la gestion.

✿ Un plan de formation

La gestion différenciée nécessite de renouveler les pratiques de travail répétées spontanément. Cette remise en question professionnelle nécessite des formations techniques à planifier suivant les besoins de la commune. Renseignez-vous auprès du C.A.U.E, C.P.I.E. et du C.N.F.P.T.

✿ Un plan de communication

La commune doit préalablement communiquer sur ses nouvelles pratiques de gestion des espaces publics et prendre en compte les retours des usagers afin de savoir sur quels aspects des actions complémentaires seraient à mener.

✿ Une évaluation de la biodiversité

Un suivi de la faune et de la flore permet d'évaluer les bienfaits de la gestion différenciée sur la biodiversité. Vigie-Nature proposent des programmes de suivi :

- Programme florilège (suivi de la flore des prairies)
- Programme propage (suivi des papillons)

A noter : rien ne vaut l'expertise d'un jardinier !



Étape 6 : Communication

La communication est un facteur important de la réussite du plan de gestion différenciée. Plusieurs acteurs et canaux contribuent à une bonne compréhension du projet.



LES ÉLUS, REPRÉSENTANTS DES ENGAGEMENTS DE LA VILLE

La gestion différenciée doit s'inscrire dans une **politique globale de développement durable et d'amélioration du cadre de vie**.

Les espaces verts représentent une vitrine de la stratégie municipale, et bien au-delà, un contact quotidien avec la nature. Chaque projet impliquant des modifications de l'espace public est porteur de valeurs et doit donc répondre aux orientations de la municipalité. En tant que représentants directs des engagements de la commune, l'implication et la participation des élus apparaissent comme essentielles.



LES JARDINIERS, PILIERS DE LA RÉUSSITE DU PROJET

Les agents constituent le premier échelon de la mise en place d'une gestion différenciée. Ils doivent avoir bien assimilé le concept pour pouvoir **mettre en place les préconisations d'entretien sur le terrain** et peuvent faire passer le message aux riverains.

En fonction du projet défini en amont, le gestionnaire devra établir une stratégie propre à son service, en sélectionnant les outils adaptés à ses équipes, à leurs connaissances, à leurs pratiques et à leurs sensibilités.



LES HABITANTS, CITOYENS À SENSIBILISER

Dès le début, une campagne de sensibilisation doit être mise en place pour faire comprendre les enjeux de la gestion différenciée. Il faut **informer et expliquer l'intérêt de la démarche**, ses impacts et ses conséquences sur le cadre de vie et sur la biodiversité. Des outils de communication ponctuels pourront alors être mis en place pour convaincre le plus grand nombre et les amener à repenser leurs parcelles privées ainsi que leurs «trottoirs» dont ils ont la charge.

Des articles de sensibilisation

La commune peut annoncer la mise en place de la gestion différenciée sur son site internet, sur les réseaux sociaux et dans la presse locale.

Des panneaux pédagogiques

Les panneaux pédagogiques permettent d'informer sur les pratiques de gestion directement sur le site et de répondre aux éventuelles interrogations des usagers sur l'aspect des espaces verts.



Des animations grand public

Ponctuellement des animations de sensibilisations peuvent être menées. Par exemple une réunion publique sur la gestion différenciée, des ateliers de réalisation d'hôtels à insectes, du land art ou du street art ...



Des animations scolaires

Il est important de sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques dès leur plus jeune âge. Le C.A.U.E de l'Oise et le C.P.I.E de l'Oise proposent des animations sur des thématiques très variées.



La parole aux professionnels

COMMUNE D'AUGER ST VINCENT,

Fabrice Dalongeville, maire et Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Oise

Quelques mots sur votre commune :

Auger-Saint-Vincent se situe dans l'un des 3 cantons du Valois, en l'occurrence celui de Crépy-en-Valois. A l'instar de nombreux villages du sud de l'Oise, il se caractérise par une architecture ancienne qui met en exergue les pierres de taille issues principalement des carrières du territoire. Environ 530 hab. (+ 100 en 20 ans) y résident et profitent du calme de la campagne et d'une situation géographique intéressante : à 30 km du pôle de Roissy CdG, à égale distance en temps de transport entre Compiègne, Creil ou Meaux, Paris n'étant qu'à 40 mn en train. Ce qui différencie notre village est lié à l'eau potable. Plusieurs puits de captage permettent d'alimenter en eau 13 communes du Valois, dont Crépy-en-Valois, soit en tout près de 25000 hab. Chaque année, environ 1,3 million de m³ y sont puisés. 3 lavoirs témoignent également de pratiques anciennes. Enfin, c'est à proximité du quartier de St-Mard que le ru de la S^{te}-Marie prend sa source. A Auger-Saint-Vincent, la question environnementale est prégnante.

Quelles sont les actions que vous menez pour impliquer les habitants dans l'entretien de la commune, notamment pour les espaces verts?

La seconde particularité du village est la forte implication des citoyens. Inclusive, la politique municipale encourage la participation des habitants sur des bases républicaines et environnementales. Nous faisons partie des communes pionnières dans la mise en place de la Journée citoyenne en France. Depuis 10 ans environ, les habitants, (≈ 100 par édition), donnent une journée de leur temps pour entretenir le domaine public : maçonnerie, peinture, nettoyage, et bien sûr les espaces verts. Sur le dernier mandat les journées citoyennes ont été valorisées à 285 000 €. Ici, la Journée s'articule avec la démarche de fleurissement que nous avons engagée depuis 2009. Nous visons maintenant la 3^e fleur du concours Villes et Villages Fleuris. Les habitants sont donc particulièrement impliqués dans l'entretien des espaces.

Quels sont les retours sur l'image de la commune ?



Ils sont nombreux et très positifs. L'amélioration du cadre de vie agit sur le moral des habitants. Ces derniers témoignent d'une certaine fierté à habiter dans un village qui prend soin de son environnement, qui agit sur l'esthétisation du domaine public. Même ceux qui sont éloignés de cet engagement sont touchés par ces démarches. Les râleurs sont donc moins nombreux... Par le témoignage des gens du territoire, nous constatons la bonne réputation de notre village. Les nouveaux habitants qui cherchent à venir s'installer ici ne sont pas simplement

dans la recherche d'un lieu bien positionné par rapport à leur lieu de travail, ils sont sensibles aux actions durables que nous engageons. Tout cela facilite leur intégration dans notre communauté villageoise.



60 Oise

c.a.u.e

Aller plus loin

dans la gestion différenciée

Label Villes et Villages Fleuris

LE LABEL

Le principe

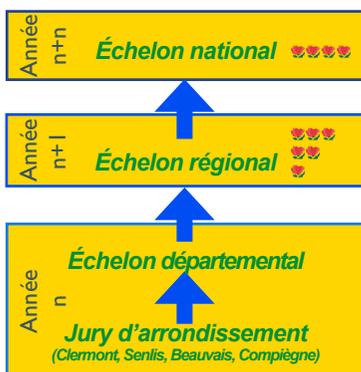
Visitent les communes, attribuent et gèrent le label :

Conseil National des Villes et Villages fleuris

Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France

Conseil départemental de l'Oise

Dans l'Oise, plusieurs échelons sont à gravir :



Le label des Villes et Villages Fleuris **récompense les communes qui contribuent à valoriser leur cadre de vie**, qui s'inscrivent dans une démarche de fleurissement durable et de valorisation du territoire, ainsi que de l'attractivité touristique et du renforcement du lien social.

LES AUTRES CONCOURS



🌸 **Les mairies fleuries** : ce concours récompense le fleurissement des plus belles façades de mairies du département et leurs espaces naturels visibles de la rue, ainsi que les réalisations florales installées sur la voie, la place publique, cour ou parvis devant la mairie.



🌸 **Les commerces fleuries** : ce prix récompense les commerces qui valorisent le territoire par des réalisations paysagères et florales tels que les hôtels-restaurants, campings, gîtes, chambres d'hôtes ainsi que tous les commerces dont les réalisations florales seront visibles de la rue.



🌸 **Les maisons fleuries** : il récompense les particuliers qui participent à l'embellissement de leur commune en fleurissant leur cour, leur façade et leur balcon.

Labels et certifications environnementales

Voici quelques exemples de labels et certifications, il existe de nombreux dispositifs pour valoriser la biodiversité et les espaces verts gérés durablement sur une commune.

Le programme Territoire Engagé pour la Nature (T.E.N)

Il s'agit d'un dispositif destiné à faire émerger, reconnaître et accompagner les collectivités dans une **démarche d'engagement de leur territoire en faveur de la biodiversité**. Il s'adresse aux communes et intercommunalités, quelle que soit leur taille, qu'elles soient rurales ou urbaines, débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

Ce programme intègre :

- L'accompagnement par de l'ingénierie de projet,
- La reconnaissance de projets de territoires et de plans d'action en faveur de la biodiversité,
- La mise en réseau d'une communauté d'acteurs,
- L'articulation des financeurs autour de ces projets.



Le programme «Un carré pour la biodiversité» - UNCPIE



Ce programme participatif invite les particuliers, entreprises, écoles et collectivités à redécouvrir près de chez eux la biodiversité «ordinaire» utile à tous. Le CPIE des Pays de l'Oise accompagne les acteurs dans la mise en place de ce programme facile d'accès dont le principe est simple : il suffit aux participants de signer une charte et de laisser une zone enherbée sans intervention de l'Homme (ni tonte, ni semis, ni intrants) de mars à août inclus. En participant à ce programme, **les communes valorisent leurs espaces verts et permettent à leurs habitants de découvrir la flore et la faune sauvages** à travers de belles observations naturalistes.

La création d'un «Refuge LPO» (Ligue pour la Protection des Oiseaux)

Un Refuge LPO est un terrain public (ex : espace vert) ou privé (jardin, cour, terrasse, balcon...) sur lequel le propriétaire s'engage à **préserver et accueillir la biodiversité de proximité**. Pour ce faire, il suffit tout simplement de signer et respecter la charte des Refuges LPO et de suivre les conseils de la LPO.



Adresses utiles

LE C.A.U.E : LE PARTENAIRE DE VOTRE PROJET

Le C.A.U.E est une association d'intérêt général qui promeut la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci de les adapter aux particularités locales. Grâce à son équipe pluridisciplinaire elle développe une vision globale du territoire et aborde simultanément une multitude d'approches transversales. Par son conseil, elle peut accompagner les communes sur le long terme en élaborant soit un « dossier conseil » soit plus spécifiquement pour le fleurissement et l'embellissement un « plan guide paysager ».



CAUE de l'Oise
 4 rue de l'Abbé du Bos
 60 000 BEAUVAIS
 Tél. 03.44.82.14.14
 caue60@wanadoo.fr
 www.caue60.com

De nombreux documents déjà réalisés par le CAUE de l'Oise sont à votre disposition pour vous aider dans votre démarche. N'hésitez pas à les demander ou à les consulter sur le site internet : www.caue60.com

LES AUTRES PARTENAIRES

	Conseil départemental de l'Oise 1 rue Cambry - 60000 BEAUVAIS 03 44 06 60 60 - www.oise.fr
	Conseil National des Villes et Villages fleuris Bâtiment Condorcet, 6 rue Louis Weiss - 75703 PARIS cedex 13 01 44 97 06 41 - www.villes-et-villages-fleuris.com
	Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France 3 rue Vincent Auriol CS 11116 - 80011 AMIENS cedex 1 03 22 22 33 66 - www.tourisme-en-hautsdefrance.com
	CPIE des Pays de l'Oise 1/8 rue des Jardiniers - 60300 SENLIS 03 44 31 32 64 - www.cpie60.fr
	Oise Tourisme 22 place de la Préfecture BP 80822 - 60008 BEAUVAIS cedex 03 64 60 60 60 - www.oisetourisme.com
	Conservatoire Botanique National de Bailleul Hameau de Haendries- F - 59270 BAILLEUL 03 28 49 00 83 - www.cbnbl.org
	Association A.R.B.R.E.S Maison des associations du 12 ^e , casier n°17 - 181 av. Daumesnil -75012 PARIS 06 32 30 10 28 - www.arbres.org
	Parc Naturel Régional Oise Pays de France (PNR) Château de la Borne Blanche, 48 rue d'héruvaux - 60560 ORRY LA VILLE 03 44 63 65 65 - www.parc-oise-paysdefrance.fr

Les Publications

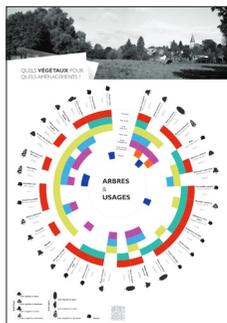
LES PUBLICATIONS DU C.A.U.E DE L'OISE



Guide du fleurissement durable des communes de l'Oise
2019



Fiches pratiques pour l'entretien des mares
2009

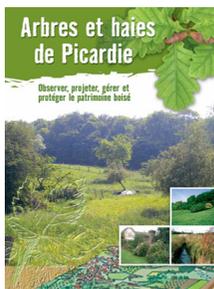


Arbres & usages : quels aménagements pour quels végétaux ?
2013



Aménagement de cimetières
2014

LES PUBLICATIONS DE NOS PARTENAIRES



Arbres et Haies de Picardie,
CAUE60, 80, 02, CRPF
Conseil Régional de Picardie
2006



Atlas des paysages de l'Oise,
Direction Régionale de
l'Environnement Picardie,
Direction Départementale de
l'Équipement de l'Oise
2006



Guide pour une gestion durable
des espaces publics en Picardie
Union Régionale des CPIE de
Picardie
2012, réédition 2017



Plantes exotiques envahissantes
du Nord-Ouest de la France,
Conservatoire botanique
national de Bailleul,
2011, réédition 2015



Gestion du patrimoine arboré
de nos villes et de
nos villages
2014

Toutes ces publications sont consultables dans notre espace documentation et disponibles en ligne sur le site internet du CAUE.

Lexique

Adventice : Plante qui pousse spontanément dans une culture.

Biodiversité : La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et leurs milieux.

Cavicole : Qui s'abrite ou se reproduit dans des cavités.

Collet : Partie de la plante comprise entre la tige et les racines. Cette partie est vulnérable à certains bioagresseurs, il est important de ne pas le maintenir dans un environnement trop humide.

Conditions pédo-climatiques : Ensemble des conditions de température, d'humidité et d'aération d'un sol.

Croûte de battance : Croûte superficielle compacte formée par l'action des gouttes de pluie et le fractionnement des agrégats à la surface du sol. Elle entraîne une baisse de l'infiltration de l'eau dans le sol et ainsi une augmentation du ruissellement.

Espace vert rustique : Les espèces végétales présentes sont plus résistantes et l'aspect est plus traditionnel.

Faim d'azote : La faim d'azote apparaît lorsque les plantes sont paillées avec des matériaux organiques pauvres en azote, les feuilles jaunissent et la croissance des plants est temporairement ralentie.

Les champignons et les bactéries qui décomposent la matière organique fraîche ont besoin d'azote, pour «digérer» la fraction carbonnée. Ils puisent l'azote dans le sol au détriment des plantes.

Lorsque vous paillez avec un matériau pauvre en azote, pensez à apporter préalablement de l'azote à votre sol, en arrosant vos plantes avec du purin d'orties, par exemple.

Gestion extensive : Par opposition à la gestion intensive, les interventions sont moins fréquentes.

Houppier : Partie supérieure d'un arbre, ensemble des branches.

Nitrophile : Qui pousse sur les sols riches en nitrates.

Plante vivace : La souche de la plante reste en terre même l'hiver et repousse chaque année.

Plante annuelle : L'hiver, la plante meurt, seuls les graines restent.

Produit phytosanitaire : Produit chimique utilisé pour soigner, protéger, aider à la croissance des végétaux ou encore pour en prévenir les maladies. Par extension, on utilise ce terme pour désigner les produits biocides (herbicides, insecticides...).

Rabattage : Tailler ou couper la partie aérienne du végétal au sécateur, dans le but de provoquer une nouvelle pousse.

Ripisylve : Ensemble des formations

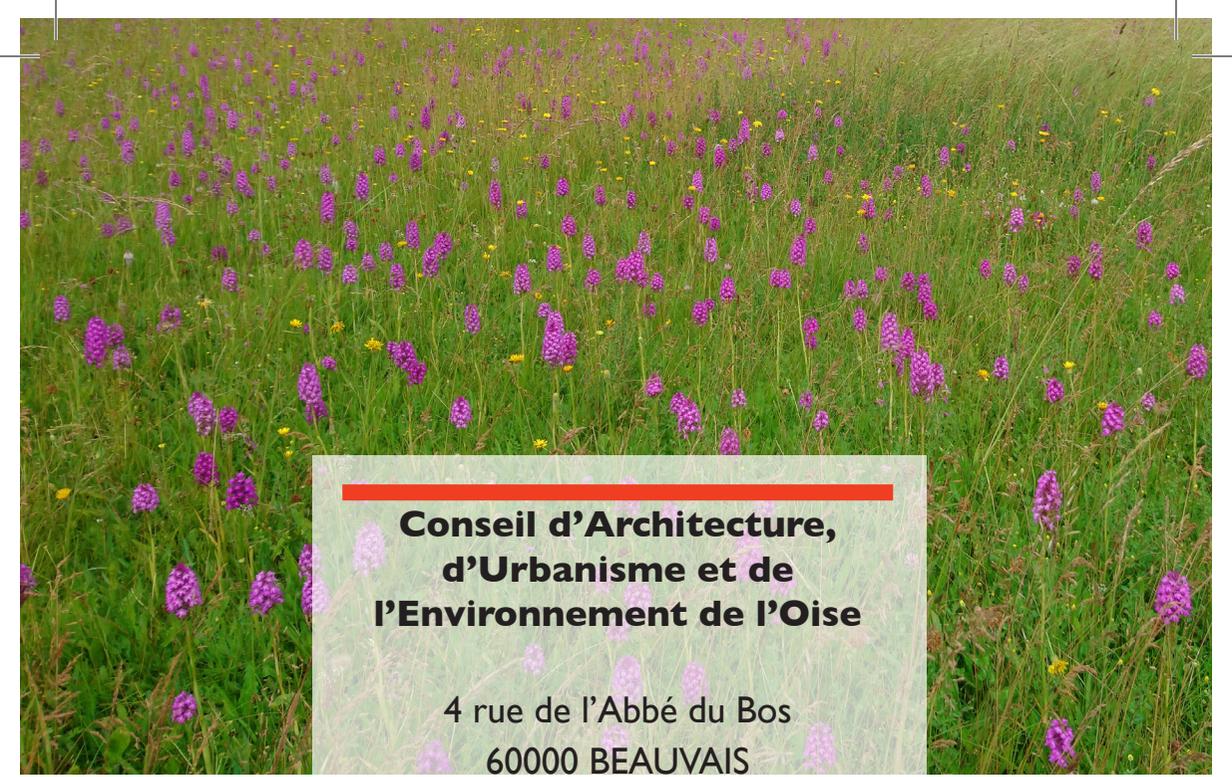
végétales qui se trouvent aux abords d'un cours d'eau.

Rudérale : Qui se développent dans un milieu modifié par l'activité humaine.

Saproxyliques : Réalise tout ou partie de son cycle de vie dans le bois en décomposition, ou des produits de cette décomposition.

Sénescent : Vieillissant

S.I.G : Un système d'information géographique ou SIG est un système d'information conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques.



**Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement de l'Oise**

4 rue de l'Abbé du Bos
60000 BEAUVAIS

03 44 82 14 14

contact@wanadoo.fr
www.caue60.com



60 Oise
ca.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement



Oise
LE DÉPARTEMENT